

sujet	Réunion des Délégués du Personnel : EDP DP DT SUD OUEST MP
date réunion	Vendredi 15 avril 2010 10 heures en salle Camus
Représentants du personnel présents	Ghislaine BERROCAL, Gérard TRONET
Représentants du personnel excusés	UHART MARIE MADELEINE, FAUX BIGOT EVELYNE, BERTHAU JOSETTE, GUERET JEAN FRANCOIS, ELCHINGER ERIC, SALTI NAJOUA, UBEDA MONTOYA LAURENCE
Représentants FT	Jean-François PENDANX
Prochaine réunion	Vendredi 20 mai 2010 à 10 heures en salle CAMUS

7 Questions sur 3 pages
Durée : 1 heure 30minutes

Questions posées par Mme Ghyslaine BERROCAL

1) avez-vous pris en compte le risque induit par l'exigüité d'un certain nombre de surfaces dédiées aux salariés ?

Sur ce site, les surfaces par personne sont souvent inférieures aux 10m² préconisés (norme AFNOR NF X 35-102) :

- Niveau 3 POM 8 personnes 64.9m² soit 8.1m²/pers
- Niveau 3 OA Dév managérial 9 personnes 59.8m² soit 6.6m²/pers
- Niveau 3 OA 4personnes 24.3m² soit 6.1m² /pers
- Niveau 3 équipe DR 6 personnes 41.3m² soit 6.9m²/pers
- Niveau 4 relations sociales 2 personnes 12.6m² soit 6.3m²/pers
- Niveau 4 COM 12 personnes 76.15m² soit 6.3m²/pers ...

Il semble que pour compenser, certains bénéficient de 12.6m² par personne ou 18.8m² (DR) ou même 22.4m² (DO)

Lors du déménagement sur le site Apollo de Montpellier, l'inspection du travail avait attiré l'attention de FT par courrier sur le RPS induits par la superficie par personne.

Réponse :

Les normes AFNOR sont une recommandation et doivent être appréhendés dans toute leur dimension, y compris en y intégrant les espaces communs. Dans tous les cas, votre remarque est transmise au Chef de Projet. D'autre part, les plans d'aménagement actuels

ne sont que provisoires, un nouveau projet finalisé sera présenté aux instances compétentes dès que possible (CE et CHSCT).

2) A quelle date vont commencer les propositions cas par cas vers les salariés en vue de l'application de la DG 40 (aggravation des conditions de trajet pour de nombreux salariés)?

Réponse :

Comme convenu, une négociation sur l'accompagnement des salariés dans le cadre de cette opération est prévue démarrer à la fin des consultations IRP.

3) est-il envisageable de dédier le site Ravezies au nouveau plateau Orange, qui pourrait être plus confortablement installé (espace) et limiter les délocalisations des services transverses, pour qui la situation se complique davantage du fait de la plus grande mobilité de leur activité ?

Réponse :

Cette solution n'est pas envisagée.

Questions posées par Mme Marie Madeleine UHART

1) Début janvier, Stéphane Richard a annoncé l'attribution d'actions gratuites pour le personnel .Qu'en est-il de ce projet?

Réponse :

Aucune information n'est communiquée à ce jour sur le sujet.

2) Pour le déménagement à Ravezies des salariés de la DTMP, de l'OA, et de la DR, combien pourront bénéficier de mesures d'accompagnement? A quelle date les salariés seront ils informés et reçus?

Réponse :

Comme convenu, une négociation sur l'accompagnement des salariés dans le cadre de cette opération est prévue démarrer à la fin des consultations IRP.

3) A quelle date vont démarrer les travaux d'aménagement du RIE de Château d'Eau? Quelle en sera la durée?

Réponse :

La date précise de début des travaux n'est pas connue à ce jour.

4) Combien de stagiaires, quota de professionnalisation et de contrat d'apprentissage y a t il au sein de la DTMP?

Réponse :

Les données relatives à l'emploi et la formation sont communiquées en priorité au Comité d'Etablissement et sur des données Etablissement Primaire.